

## MOMENTS CLES DANS LA VIE DE LA COMMUNAUTE LOCALE

Guide pratique du Supérieur local  
VINCENTIANA (2003), pp. 195-256

### Apostolat

92. Le service du Supérieur local n'est pas limité à la seule vie communautaire. De fait, dans une société apostolique, il n'y a pas de juxtaposition entre communauté et apostolat, étant donné que nous sommes une communauté pour la mission.

93. Le Supérieur encouragera la communauté à progresser dans la connaissance des conditions de vie réelles des gens où elle est envoyée et du milieu où elle vit, surtout des pauvres qui s'y trouvent et des causes de leur pauvreté. Leur condition de vie réelle sera le point de départ du projet communautaire local et aidera à conformer le style de vie des confrères de la maison.

94. Il sera parfois nécessaire au Supérieur local, en accord avec la communauté, de s'interroger sur la mission de la maison ou d'un confrère en particulier et de commencer à réfléchir avec le Visiteur pour discerner si la mission est conforme aux fins de la Congrégation de la Mission et des orientations du Projet provincial.

95. Le Supérieur favorisera, au sein de la communauté, une connaissance approfondie de la dimension communautaire de notre mission. Les membres de la communauté partageront régulièrement sur leur expérience dans leur mission : leurs joies et leurs peines, leurs espoirs et leurs craintes, leurs découvertes, leurs questions, les défis à relever.

### Prière

96. Avec les confrères, le Supérieur local organisera les moments et la façon de prier ensemble en communauté. Tout comme la prière est au cœur de l'expérience chrétienne, elle est aussi au cœur de la vie communautaire, que ce soit dans la célébration de l'Eucharistie (C 45, § 1), ou la liturgie des Heures, les Laudes et les Vêpres (C 45 § 3), ou l'oraison en commun (C 47 § 1), ou un partage de foi (C 46). Le style et le rythme de la prière communautaire ne seront pas identiques dans toutes les communautés à cause des différences dans le nombre de confrères et leurs apostolats. Néanmoins, une communauté doit prier ensemble, indépendamment de son nombre et de sa forme.

97. À propos de la prière, nos Constitutions soulignent la parole de Dieu (C 46), à la manière de saint Vincent (CR II, 1 ; SV XII, 114s), faisant écho à la longue tradition de l'Église qui encourage la *lectio divina*. Certaines communautés locales utilisent cette méthode pour préparer l'homélie dominicale.

98. Le Supérieur et les membres de la communauté exerceront leur créativité quant au style et au rythme de la prière, non seulement en décidant d'un programme pour la prière quotidienne, mais aussi en planifiant périodiquement une concélébration eucharistique communautaire, une récollection mensuelle, ou bien deux ou trois jours par mois de prière prolongée et de partage. Il est important de veiller à ce que les horaires chargés et le grand nombre d'engagements n'entravent pas les moments de prière communautaire. Une communauté ne peut vivre sans puiser à cette source.

99. De façon continue, le Supérieur avec les membres de la communauté chercheront à comprendre et à vivre plus profondément la spiritualité particulière de la Congrégation de la Mission, se focalisant sur le Christ Évangéliste et Serviteur des Pauvres.

## **Repas**

100. Spécialement dans les communautés où les horaires des confrères ne coïncident pas avec le temps du repas ou s'ils sont dispersés, le Supérieur, en accord avec les membres de la communauté, fixera des moments où tous s'engageront à être présents. Dans la vie communautaire, les repas sont un moment privilégié d'écoute, de conversation, de partage de l'information, de vraie communication. Les repas pris trop vite, sans échange, perdent leur dimension humaine et deviennent simplement un temps pour consommer de la nourriture. Au contraire, les repas devraient procurer un espace au cours de la journée pour échanger authentiquement les uns avec les autres comme des frères.

101. En accord avec la communauté, le Supérieur accueillera à sa table ses collaborateurs, amis, parents et membres de la Famille vincentienne.

## **Réunions**

102. Les réunions étant un temps important de conversation, de communication et de fraternité, le Supérieur veillera à ce que chacun ait la chance de s'exprimer et d'être écouté. Il lui sera donc parfois nécessaire de restreindre le zèle verbal d'un confrère ou d'encourager un autre plus réservé à s'exprimer. Une communauté où la liberté de parole et la capacité d'écoute sont faibles n'est pas une communauté pleinement vivante.

103. Nos rencontres ne doivent pas se limiter à s'entendre sur le programme de la journée ou sur la distribution du travail à faire. Le Supérieur prévoira des réunions impliquant un partage de la foi et une évaluation périodique de la vie communautaire et des engagements apostoliques. Ces réunions rehausseront notre conscience d'être ensemble pour la mission et nous rendront capables de rechercher ensemble des moyens de bâtir une authentique communauté pour la mission.

104. Ce serait une erreur de la part d'un Supérieur local de rêver d'une vie communautaire idéale sans tension. Il ne doit pas ignorer l'existence de conflits. S'ils demeurent latents et non résolus, ils exploseront violemment un jour. Le Supérieur invitera la communauté à parler des différends afin d'arriver à trouver une solution. Il peut être un médiateur, aidant les confrères à gérer les différends et les incitant à se parler et à se réconcilier. Nos communautés locales, de fait, doivent être des lieux où le pardon et la réconciliation se font dans un face-à-face fraternel (C 24, 3<sup>o</sup>) et de réconciliation sacramentelle (C 45 § 2).

105. Dans l'esprit de saint Vincent (CR II, 17), le Supérieur et tous les membres de la communauté locale pratiqueront les uns les autres la correction fraternelle (C 24, 3<sup>o</sup>), offerte avec indulgence et humilité. Une aide constructive offerte à un confrère au bon moment peut s'avérer un don précieux qui l'aidera à dépasser un comportement inapproprié.

106. Nos décisions seront riches si nous recherchons la vérité les uns envers les autres et si nous exprimons nos différents points de vue. Les confrères d'une maison ont le droit de jouer

un rôle actif dans le processus de prise de décision, et ils devraient être prêts également à réaliser ce qui a été décidé. Dans ce contexte, la décision ultime revient au Supérieur local, en particulier lorsque la réflexion communautaire n'a pas livré un consensus clair.

## **Détente**

107. Puisque les moments de détente sont un moyen de bâtir la communauté, le Supérieur suscitera la créativité dans la communauté pour trouver des façons de se distraire ensemble. Il va sans dire que tous ne se distraient pas de la même façon. Mais se détendre ensemble, converser durant ou après un repas, durant la soirée, organiser une sortie, tous ces facteurs aideront à maintenir un équilibre et à créer l'unité dans notre vie ensemble. Les communautés où le rire et la bonne humeur n'existent pas, sont certainement de tristes communautés.

108. Si le Supérieur lui-même est distant ou déprimé, la communauté ne sera pas un lieu où règne une joyeuse et chaleureuse fraternité. Si le Supérieur est près des confrères et attentif à chacun, s'il les respecte profondément, s'il sait les écouter et dialoguer ouvertement, prendre des moments de détente avec eux, il pourra créer une atmosphère de confiance et de joie.

## **Éveil des vocations**

109. Le Supérieur et les membres de la communauté locale verront à concrétiser la façon de promouvoir les vocations à la vie sacerdotale et religieuse (S 36) et à former les candidats pour la Congrégation de la Mission. Ayant conscience de la coresponsabilité de tous les membres de la province (C 93), il faudra spécifier dans le Projet communautaire local :

- comment les confrères entendent rechercher et encourager les vocations sacerdotales et religieuses (S 37 § 1) ;
- comment ils verront à assurer l'accompagnement et le soutien des candidats intéressés (S 37 § 2) ;
- qui, parmi les membres de la communauté locale, aura la responsabilité particulière de coordonner la promotion des vocations ;
- quand la communauté priera ensemble pour les vocations (Mt 9, 37) ; cf. S 36) ;
- comment les jeunes gens intéressés pourraient participer et être accompagnés dans la mission de la communauté locale (S 36 et S 37 § 1) ;
- comment ils seront intégrés et accompagnés dans notre vie et notre mission, lorsque le Visiteur enverra à la communauté locale des candidats qui sont déjà en formation initiale.